

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
19, rue du moulin
60300 MONTLOGNON

Département de l'Oise - Arrondissement de Senlis - Canton de Nanteuil-le-Haudouin

Convocation envoyée
le 22/12/2022

Délibérations affichées

le : 10/01/2023

Nombre de membres :

En exercice15.....

Présents10.....

Votants...9.....

L'an deux mille vingt-trois, le 6 janvier à 18 heures 00, le comité syndical des Eaux de Montlognon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montlognon, sous la présidence de Monsieur Hervé LECOEUR, Président.

Etaient présents : **Anne-Sophie SICARD** (délégué titulaire BARON), **Bruno SICARD**, **Germano DE FREITAS** et **Yves BIANCHINI** (Délégué de BOREST), **Hervé LECOEUR** (Titulaire de FONTAINE-CHAALIS), **Vincent DESBOIS** (Délégué suppléant de FONTAINE-CHAALIS), **Gilles TESSON** (délégués Titulaires de MONTLOGNON), **Guy-Pierre de Kersaint** et **Pierre BACOT** (Délégué titulaire de VERSIGNY), **Benoit PROFFIT** (Délégué suppléant de la CCPV).

Absents Titulaires : **Julien BOCQUILLON**, **Frédéric DOURLIN**, **Adelino RODRIGUES**, **Daniel FROMENT**, **Alexis PATRIA**.

Le Président ayant ouvert la séance à 18 heure 00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection du secrétaire de séance.

A été élu secrétaire : **Vincent DESBOIS**.

2023 5 - Renouvellement de demande de subvention

Réhabilitation du réservoir sur tour du Hameau de la Bultée à FONTAINE CHAALIS.
Programmation 2023.

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical que les travaux de réhabilitation du réservoir sur tour du Hameau de la Bultée à FONTAINE CHAALIS s'avèrent nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de **215.000 € H.T.** sur un prochain programme d'investissements subventionnés par l'Etat au Titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Les travaux consistent en :

- Réhabilitation du réservoir sur tour du Hameau de la Bultée à FONTAINE CHAALIS

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la contenance du projet des travaux telle que définie ci-dessus ;
- **SOLICITE** à cet effet auprès des financeurs la DETR une aide au taux maximum ;
- **PREND** l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée ;
- **PREND** l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour copie certifié conforme




Le Président
Hervé LECOEUR